

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DUODI 12 Prairial.

(Ere vulgaire.)

Mardi 31 Mai 1796.

Extrait d'une lettre particuliere de Gènes, sur les noms et les qualités des agens publics ou secrets que les différentes cours de l'Europe entretiennent dans cette ville. — Grands mouvemens des armées françaises et autrichiennes pour ouvrir la campagne sur le Rhin. — Vexations commises à Bruxelles contre les femmes qui ne portoient pas de cocardes tricolores. — Détails sur la fête de la Victoire. — Résolution concernant le dépôt des listes d'émigrés et des titres des créanciers d'émigrés.

I T A L I E.

Extrait d'une lettre particuliere de Gènes, du 12 mai.

Vous croyez que la ville de Gènes est devenue le théâtre de plusieurs négociations importantes & vous desirez que je vous fasse connoître les agens publics ou secrets que les différentes puissances y entretiennent. Je vais tâcher de vous satisfaire. Si mon esquisse n'est pas piquante, elle aura du moins le mérite d'être fidèle. Un assez long séjour dans cette ville & mes relations avec des personnes très-instruites m'ont mis à portée de recueillir des informations très-exactes. Le comte Girola, ministre de l'empereur, de simple commis au port franc de Gènes est devenu riche négociant, comte & ministre. La protection du duc de Modene, dont il est l'agent, lui a procuré l'entrepôt des sels pour Milan; ensuite les présens qu'il a faits à l'archiduc lui ont valu le titre de ministre impérial; mais malgré ses titres & ses dignités il pense & parle toujours en petit commis du port franc.

Le ministre russe, M. Lizakewits, est de la même classe que les *Bedsbarotkoï*, les *Marcoff*, les &c., & d'autres ministres russes, a qui l'audace & l'immoralité tient lieu d'esprit & de talens.

L'Anglais Dracke ne réside plus à Gènes depuis que les Français s'en sont rapprochés; il est parent de Pitt & voit comme lui que pour négocier il suffit de donner ou de promettre de l'argent. Il a dit qu'il auroit fait déclarer Gènes pour la coalition, s'il avoit voulu dépenser cinquante mille écus. Si le petit conseil de Gènes étoit venal comme le parlement de la Grande-Bretagne, Pitt & ses agens n'auroient pas manqué de l'acheter.

Le chevalier Nouris, envoyé du roi de Sardaigne, n'est pas à beaucoup près le ministre le plus tracassier & le plus tortueux de la cour de Turin: il a été jusqu'à ce jour gardé à vue par des espions de la cour de Vienne; il pourra voir désormais le ministre de France en entrant par la porte.

Le chevalier Ratti, agent de la cour de Naples, n'est remarquable que par l'ordre de Constantin dont il est décoré: il ne cherche pas d'ailleurs à sortir de sa nullité, & sa cour auroit bien fait de suivre son exemple.

Le soi-disant roi de France entretient aussi un ministre à Gènes. C'est un gentilhomme provençal, nommé *Ferneque*, d'une foi robuste, comme tous les émigrés. Il voit la contre-révolution plus prochaine à mesure que les français font plus de progrès.

Outre ces ministres publics, les cours coalisées ont des agens secrets dont quelques-uns sont connus. Le ci-devant comte de la Mark, ami du fameux Mirabeau, se dit chargé d'une mission pour la cour de Vienne: c'est un ambitieux qui a eu autrefois, dit-on, le projet d'être duc de Brabant, & qui se contente aujourd'hui d'être le subalterne de Girola.

Le duc Mollo, napolitain, connu pour un des meilleurs improvisateurs d'Italie, est en correspondance avec la reine de Naples: la politique d'un poète adulateur est faite pour plaire à une femme qui ne connoit d'autre loi & d'autre intérêt que ses caprices.

Il me reste à vous tracer en peu de mots le caractère des ministres des puissances en paix avec la France.

M. Logersvorg, chargé des affaires de Suède, jouit de la plus grande considération, comme ministre & comme particulier, & mérite sa réputation sous ces deux rapports.

M. de la Grua, envoyé d'Espagne, & parent & ami du duc d'Alcudia, s'entend mieux, dit-on, au commerce qu'à la politique. Il ne paroît pas sentir tout l'intérêt qu'à l'Espagne de se rapprocher sincèrement de la France; mais il faut du tems aux Espagnols pour revenir de leurs préventions.

Les autres puissances, amies de la France, n'ont ici que des consuls. Celui de Venise, Cervasoni, s'est affablé du titre de comte & fait sa cour aux ministres coalisés, sans doute pour augmenter son illustration.

Vous trouveriez peut-être cette esquisse incomplète, si je ne vous disois deux mots du ministre de la république française. Il ne ressemble pas à ses prédécesseurs; il n'a ni la fougue & le cinisme de Tilly, ni l'indolence & la manie représentante de Villars; il est simple sans affectation, adroit sans fausseté & actif sans être remuant: on reconnoit en lui le ministre d'une république qui a pris pour principe de sa diplomatie la justice & la vérité.

Le citoyen Caquault, qui a été chargé d'affaires par *interim*, est toujours agrut de la république française. Les événements extraordinaires qui arrivent en Italie, donneront peut-être au directoire l'occasion d'employer ses talens d'une manière plus utile pour la France, &c.

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre particulière de Francfort, du 17 mai.

Les ordres arrivés à l'armée impériale de terminer Parmistice sont partis de Vienne avant que la cour impériale fut instruite des désastres de l'Italie; de sorte que toutes les troupes autrichiennes sont déjà en mouvement, & qu'on parle d'un plan de campagne tout différent de celui que les circonstances exigeroient peut-être. On avoit remarqué que les troupes autrichiennes s'étoient habituées à regarder la paix comme prochaine, & que celles de la république française, impatientes de voir aussi la fin de la guerre, soupiroient après de nouvelles victoires. Les nouvelles d'Italie ont jeté le découragement d'un côté & animé de l'autre l'ardeur des Français; de sorte que la campagne actuelle va s'ouvrir sous les présages les plus favorables à la cause de la liberté; & il ne faut pas se dissimuler que les nouvelles hostilités qui vont reprendre sont regardées généralement comme un achèvement rapide à des négociations de paix plus fructueuses que toutes les précédentes.

La maison d'Autriche semble déterminée à défendre particulièrement le centre de ses états, en portant ses forces dans le Brisgau & dans l'Autriche antérieure: on dit qu'elle est à la veille d'abandonner les branches éloignées de son empire qui s'étendoient de l'Italie jusques à la Belgique, à la protection desquelles elle ne peut plus atteindre.

Quand on a vu quels appuis cette monstrueuse coalition s'étoient donnés, quand on voit ceux qu'elle a successivement perdus, il est impossible de penser qu'elle puisse continuer à lutter avec succès contre un ennemi demeuré seul au commencement, au milieu, à la fin de la guerre actuelle; car jusqu'ici la France a détaché du fiancé de ses ennemis divers états; mais elle a attendu de la raison, de l'expérience & du tems, l'époque où tant de peuples & de cours demureront enfin convaincus de la nécessité de se réunir à elle pour extirper en faveur de l'utilité commune tous les despotismes de l'Europe.

On assure que la sagesse réfléchie, quoiqu'un peu tardive, du gouvernement français, auroit accéléré cette époque, si les passions révolutionnaires avoient été comprimées en France, comme elles le sont aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, les troupes de l'Empire se rendent avec toute diligence à l'armée; les bataillons de grenadiers arallons, qui étoient ici en garnison, & qui en sont partis le 14 & le 15, & le régiment des carabiniers de l'empereur, se sont rendus à l'armée, ainsi que les hussards de Wurmsen, ayant le colonel propriétaire à leur tête.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 8 prairial.

Enfin, après de longues incertitudes pour savoir si la paix ou la guerre se continueroit avec la maison d'Autriche, & si la campagne du Rhin s'ouvreroit, l'on sait, d'une manière positive, à quoi s'en tenir là-dessus. Le prince de Wurtemberg vient de faire notifier au commandant républicain de Coblenz que la suspension d'armes étoit rompue & que les hostilités recommenceroient le 1^{er} juin.

Aussi-tôt après la réception de cette nouvelle, le général en chef Jourdan est parti pour Cologne avec quelques officiers de son état-major; arrivé dans cette ville, il a fait assembler un conseil de guerre qui a duré très-long-tems, & à l'issue duquel plusieurs couriers ont été expédiés. Immédiatement après, l'on a fait retirer le pont de bateaux qui étoit entre Cologne & Dentz, & il a été défendu de communiquer avec la rive droite du Rhin.

Depuis ce moment, toutes les troupes autrichiennes & françaises sont en mouvement sur le Haut & Bas-Rhin, & tout annonce que les premiers coups qui se porteront seront terribles. Cependant il paroît que le projet de l'ennemi est de ne laisser que peu de troupes sur le Bas-Rhin & d'agir vigoureusement sur le haut de ce fleuve: il y aura seulement derrière la Lahn un corps aux ordres du prince de Wurtemberg.

Il paroît, d'après toutes les apparences, que les généraux ennemis ont de bonnes raisons pour ne rien craindre sur le Bas-Rhin, & qu'ils se fient à cet égard sur l'armée prussienne, qui empêchera, dit-on, les Français de pénétrer dans la Basse Allemagne, s'ils en avoient envie.

Ainsi, c'est en vain que l'on s'étoit flatté d'une paix prochaine, & le sang va coaler de nouveau.

Hier, tous les corps de cavalerie & d'infanterie qui composent la garnison de cette ville, ont reçu l'ordre de se tenir au grand complet & d'être prêts à marcher au premier signal.

Hier l'après-midi, vers l'heure où la promenade du parc est le plus fréquentée, une troupe de soldats de notre garnison, ayant leur chef en tête, y entrèrent la bayonnette au bout du fusil. L'on croyoit d'abord qu'il étoit question de se saisir de quelque criminel; on n'a pas tardé à être détrompé. Ces sbires arrétoient toutes les femmes, les regardoient effrontément en face, les retournoient en tous sens pour voir si elles étoient munies de cocardes tricolores, en menaçant celles qui n'en étoient pas munies de les mettre en prison. Bientôt le beau sexe, effaouché d'une pareille expédition, abandonna la promenade, comme l'on voit une troupe de craintives colombes qui fuit à l'approche du cruel épervier.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

De Rouen, le 7 prairial.

C'est avec douleur qu'on voit des militaires se déshonorer par le brigandage, tandis que leurs frères d'armes se couvrent de gloire & portent la terreur chez les ennemis de la république. Triidi, vers le soir, huit cavaliers du régiment actuellement en garnison dans cette ville, monterent à Saint-Aignan, commune attenante au Mont-aux-Malades, & entrèrent dans un bouchon où ils burent

du cidre. Tandis qu'ils buvoient, ils remarquèrent Pendroit où le maître du logis déposoit ses assignats : à mesure qu'il les recevoit, & après que quelque tems se fut écoulé, ils tirèrent le sabre & épouvantèrent tellement le maître & ceux qui buvoient dans la maison, qu'ils s'emparèrent sans résistance des assignats.

De là ils se partagèrent en deux bandes & se rendirent dans la même commune chez deux particuliers différens, que le hasard voulut être les deux frères; ces brigands enfoncèrent les portes & se saisirent de tout ce qu'ils trouverent à leur convenance. Cependant la femme d'un des particuliers volés ayant trouvé le moyen de s'enfuir en chemise, elle courut chez ses voisins, & en peu de tems quarante individus armés investirent la maison où étoient les voleurs; deux furent saisis & garrottés; les autres ont fui.

Mais ce qui prouve l'arrogance de ces brigands, c'est que dans leur fuite, & tandis que leurs camarades étoient arrêtés, ils forcèrent une maison à l'extrémité de la commune, où ils burent, mangèrent & volèrent encore.

Le rédacteur & les imprimeurs du *Télégraphe* ont été arrêtés hier; les scellés sont sur les presses & les papiers.

De Paris, le 11 prairial.

Le citoyen Guiraudet, connu par divers écrits qui lui ont mérité la réputation d'un excellent esprit, d'un bon citoyen, & d'un homme doué de grandes connoissances, vient d'être nommé secrétaire-général du ministre des relations extérieures. Cette place étoit vacante par la retraite du citoyen Ysabeau.

Le vigilant ministre de la police vient de faire de nouvelles découvertes très-importantes relativement aux conspirateurs. On a saisi à Melun l'imprimerie dont ils se servoient depuis même la découverte de la conspiration.

Ce n'est que depuis quelques jours qu'on a découvert les véritables assassins du courrier de Lyon; ils sont au nombre de quatre.

La fête de la Victoire a été célébrée hier avec toute la pompe annoncée dans les programmes affichés. Le défaut de tems sans doute n'a pas permis de terminer en entier les décorations qui y étoient destinées. On a remarqué que plusieurs de celles que promettoit le programme manquoient, ou n'étoient point achevées.

Le Champ de Mars, ou de la Réunion, où l'on n'entroit qu'avec des cartes particulières, étoit occupé par différens corps de troupes qui présentoient un coup-d'œil à la fois imposant & agréable.

A une heure environ, le directoire exécutif est sorti de l'Ecole-Militaire, précédé d'un corps nombreux d'officiers supérieurs à cheval, d'un corps de trompettes, des autorités constituées, & accompagné des ministres & des ambassadeurs étrangers. Arrivé devant la statue de la liberté, Carnot, président du conseil, a prononcé un discours qu'un instant d'orage a peu permis d'entendre.

On y a remarqué cependant des idées morales & religieuses qui ont été écoutées avec intérêt; & on a applaudi avec transport & aux cris de *vive la république*, aux témoignages de satisfaction & de reconnaissance qu'il a prononcés au nom de la nation à nos braves armées, dont les trophées & les noms s'appercevoient autour de l'enceinte formée au milieu du champ de mars,

On a distribué des drapeaux & des couronnes aux différens corps militaires, lesquels pendant que l'institut de musique exécutoit des chants de victoire, ont fait diverses évolutions militaires qui ont paru très-bien exécutées.

A trois heures, le directoire est retourné à l'Ecole-Militaire à-peu-près dans le même ordre qu'il en étoit venu.

Les talus environnant le Champ-de-Mars étoient couverts d'un peuple nombreux qui a paru prendre une part très-vive à cette fête.

Tout s'est passé dans le plus grand ordre, & rien n'auroit troublé la satisfaction générale, si les chevaux d'une voiture arrêtée près du Champ-de-Mars, effrayés par le bruit du canon, n'avoient pris le mors-aux-dents & blessé plusieurs personnes.

D'ailleurs on n'a apperçu aucun mouvement, recueilli aucunes paroles qui pussent justifier les craintes que quelques personnes avoient conçues pour ce jour-là & qu'un si grand rassemblement auroit pu en effet autoriser, s'il y avoit dans le peuple quelque disposition à se laisser entraîner par les factieux. Mais il est évident que cette disposition n'existe point. Malgré le grand nombre d'individus malheureux & mécontents que renferme cette grande commune, la masse des habitans craint beaucoup plus les insurrections que le gouvernement ne peut les craindre; l'expérience leur a appris que ces mouvemens tumultueux n'ont jamais servi qu'à favoriser les vues d'une troupe de brigands, en augmentant le désordre & la misère publique. Le peuple enfin veut le repos; il n'a eu qu'un cri d'indignation contre les scélérats auteurs du plan de massacre, de pillage & d'incendie, & il ne s'armera plus que pour défendre, s'il le faut, le gouvernement contre les factions, tant que le gouvernement défendra lui-même contre elles la liberté, la sûreté & la propriété des citoyens.

Le parti d'opposition qui a juré la perte du gouvernement depuis qu'il poursuit les continuateurs de Robespierre, met chaque jour plus d'activité dans sa marche, plus d'atrocité dans ses moyens. Le plan qu'on veut suivre aujourd'hui est de mettre en état d'accusation le directoire. Cette proposition porte avec elle tant d'impudence, qu'on sent bien qu'elle n'a pu être faite encore que par un seul homme, le secrétaire-greffier de la commune du 2 septembre. Il prend aujourd'hui le ton accusateur; il soutient d'abord que Drouet n'a pas été saisi en flagrant délit; il en conclut que le directoire, en proclamant ainsi le flagrant délit, a violé la constitution & a attenté à la garantie de la représentation nationale. Il ne manque pas de rapprocher cet acte du directoire de ce qu'a fait de plus atroce Robespierre. En suivant les conclusions du secrétaire-greffier de la commune du 2 septembre, il ne reste donc plus qu'à poursuivre le directoire qui nous a sauvé d'un 31 mai, réuni à un 2 septembre. Il suffit de lire le mémoire de Drouet & tous les aveux qu'il fait d'une haine vive pour la constitution & d'un vœu manifesté par lui de la renverser; il suffit de suivre dans toutes les pièces déjà imprimées, la trace de ses liaisons constantes avec les conspirateurs, de se rappeler qu'il a été arrêté au milieu d'eux, le jour même où devoit éclater la conspiration, pour reconnaître tous les caractères d'un flagrant délit tel qu'il existe dans une conspiration. Il ne peut exister d'une autre manière dans une conspiration découverte avant qu'elle ait eu son exécution. Drouet ne peut se défendre d'avoir

été trouvé délibérant avec les conspirateurs, qu'en disant *nous ne conspirons pas*. Voilà ce qui est à décider; voilà ce que le procès doit instruire.

Le corps législatif ne pourroit donc absoudre Drouet qu'en l'aquittant de l'accusation de conspiration. Le corps législatif n'examine que la prévention du délit, il ne le juge pas. La prévention du délit se fonde sur une suite de pièces, sur des dépositions, sur des aveux de l'accusé. Il est dû de ne rien prononcer sur un accusé lorsqu'on peut remplir l'emploi même de son accusateur; mais je remarque qu'à l'égard de Drouet tout est tellement prouvé, que déjà ses amis ne le défendent que par la question intentionnelle: c'est, disent-ils, par fanatisme, par une démençe suite de la captivité, qu'il s'est lié avec les conspirateurs, qu'il s'est rendu en cela l'instrument des royalistes mêmes: (car on nous répète éternellement cette fable comme si elle pouvoit donner le change sur une conspiration où je vois réparaître tous les noms les plus fameux du parti terroriste.) Eh bien! cette démençe, ce fanatisme dont vous parlez, ce sont des considérations à présenter à la haute-cour, qui doit juger la question intentionnelle; mais vous ne pouvez pas même les présenter au corps législatif qui ne doit juger que la prévention du délit. Or, ce délit, ou il n'a pas existé, ou il est un flagrant délit; ou la conspiration n'a pas existé, ou les conspirateurs trouvés rassemblés ont été pris en flagrant délit.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 750 liv. en assignats pour trois mois, ou de 25 liv. en mandats.

Les Souscripteurs du 1^{er} prairial qui n'ont envoyé que 500 liv., sont invités à nous faire passer 250 liv. pour l'augmentation de prix devenue indispensable, & sans laquelle les abonnemens de prairial ne pourront être servis que deux mois.

Aux termes du décret du 5 prairial, les assignats de 125 livres & au-dessus ne pouvant plus être échangés à Paris passé le 25 prairial qu'à raison de cent capitaux pour un, les abonnemens de 750 livres qui nous parviendront en assignats au-dessus de 100 liv. après le 20 prairial, ne vaudront que pour un mois. Nous devançons le terme fixé par la loi, afin d'avoir le tems nécessaire pour échanger.

Les abonnemens pour les pays étrangers ne peuvent être reçus qu'en numéraire, au prix de 9 liv. pour trois mois; 16 liv. pour six mois, & 30 liv. pour un an.

C O R P S L É G I S L A T I F.

Présidence du citoyen DEFERMON.

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S.

Séance du 11 prairial.

Le conseil prend une résolution qui interprète un article de la loi sur les prêtres, & ordonne la restitution aux héritiers des biens de ceux qui se sont déportés volontairement.

Duchatel propose la résolution suivante qui a été adoptée.

Le conseil des cinq cents considérant que depuis la suspension des districts, il n'a pas été statué où seroient déposées les listes générales des émigrés; qu'il est cependant intéressant pour les créanciers desdits émigrés de savoir promptement où sont lesdites listes, & à qui ils doivent s'adresser pour déposer leurs titres & suivre la liquidation de leurs créances, déclare qu'il y a urgence.

Après avoir déclaré l'urgence, le conseil prend la résolution suivante:

1^{er}. Les administrations centrales des départemens sont

chargées de la publication des listes des émigrés, de rédiger à cet effet la proclamation présentée par la loi du 25 brumaire, & de l'envoyer aux administrations municipales, pour être publiées & affichées dans les communes de leur ressort respectif.

II. La liste générale des émigrés & les supplémentaires seront déposées seulement aux secrétariats des administrations municipales des communes, ci-devant chef-lieu de district.

Il en sera de même de celles qui pourroient être publiées à l'avenir.

III. Les créanciers sont tenus de déposer leurs titres au secrétariat du département dans le ressort duquel le domicile de leurs débiteurs sera fixé par les listes générales.

IV. Le délai pour effectuer le dépôt des titres, ne courra, à partir du 5 brumaire, an 4, que du jour de la première publication de la liste au chef-lieu du canton.

V. La présente résolution sera imprimée; elle sera portée au conseil des anciens par un messenger d'état.

Le conseil se forme en comité général pour s'occuper de l'affaire de Drouet.

C O N S E I L D E S A N C I E N S.

Présidence du citoyen LEBRUN.

Séance du 11 prairial.

Il n'y a point eu de séance hier.

Aujourd'hui, après avoir reconnu l'urgence, le conseil approuve une résolution qui ordonne le paiement de ce qui reste dû aux membres & employés de la ci-devant agence des titres.

Il approuve également celle qui met à la disposition du directoire la caserne de la rue Notre-Damé-des-Victoires.

Sur le rapport de Paradis, au nom d'une commission, le conseil approuve la résolution relative aux créanciers de la succession Choiseul.

Brossart fait ensuite un rapport sur la résolution qui prononce des peines contre les témoins qui n'auront pas comparu, soit devant le directeur du jury, soit devant le jury d'accusation, aux jour & heure pour lesquels ils ont été cités.

Le rapporteur conclut à ce qu'elle soit approuvée. — Le conseil l'approuve.

Magasin encyclopédique, ou Journal des Sciences, des Arts et des Lettres, rédigé par Aubin-Louis Emillin, seconde année.

Le succès qu'ont obtenu les vingt-quatre premiers numéros de ce journal, assure sa réputation & son existence; il offre déjà une réunion de morceaux précieux des savans & des gens de lettres les plus distingués; c'est le seul des journaux publiés en France qui nous donne quelque idée des travaux des savans étrangers. Chaque numéro est composé de neuf feuilles in-8^o, & tout formant six volumes par an. Le prix de la souscription est de 9 liv. pour trois mois, 18 liv. pour six mois, 56 liv. pour un an en numéraire ou en assignats au cours. Le bureau est rue Saint-Honoré, n^o. 94, vis-à-vis Saint-Roch.